

L'actu' sociale retraite

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Déclaration des Cotisations Sociales pour la Retraite Complémentaire

Depuis 2017, les salaires versés doivent être déclarés aux différents organismes via la DSN. Cette déclaration est effectuée mensuellement lors de la paie. Elle permet de calculer les cotisations et les droits de retraite complémentaire des salariés. L'employeur est responsable des déclarations sociales. KLESIA met à votre disposition des tutoriels pour vous assister dans la réalisation de ces déclarations de manière précise et conforme.

[Accéder aux tutos](#)

L'exonération apprentis

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'exonération des cotisations pour les salaires des apprentis a été modifiée. Elle s'applique désormais à tous les apprentis, et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise. Les cotisations sont calculées sur le salaire réel perçu et non plus sur une base forfaitaire. La part patronale est exonérée dans le cadre de la réduction générale, tandis que la part salariale est exonérée jusqu'à 0,79 SMIC brut. Au-delà, les cotisations salariales de retraite complémentaire s'appliquent. L'exonération couvre le taux retraite obligatoire, le taux supplémentaire (depuis 2021), la contribution d'équilibre général (CEG) et éventuellement la contribution d'équilibre technique (CET). Les cotisations APEC des apprentis cadres ne sont pas exonérées.

[Consulter la fiche technique](#)

Le rapport d'activité 2024 de l'Agirc-Arrco est disponible en ligne

Le rapport d'activité « Engagés pour votre retraite, ancrés dans les territoires » présente les faits marquants, les réalisations et les résultats financiers de 2024. Cette année a vu des avancées majeures dans les services aux assurés et entreprises, ainsi que le renforcement de la présence du régime sur le territoire. Les initiatives comme les Rencontres Territoires et les partenariats locaux ont renforcé cette proximité. Le rapport inclut également les réflexions des présidents des quatre commissions clés sur les progrès de 2024 et les enjeux pour 2025.

[Consulter le rapport d'activité](#)

RETRAITE DE BASE

La décote : quels impacts ?

La décote est une réduction du taux de calcul de votre retraite de base, appliquée lorsque vous prenez votre retraite sans remplir les conditions pour le taux maximum (également appelé « taux plein »), fixé à 50 %. Si vous partez sans avoir validé le nombre de trimestres requis et avant l'âge du taux maximum automatique, qui est de 67 ans (âge variant de 65 à 67 ans selon votre année de naissance et situation), un coefficient de minoration est appliqué sur ce taux. C'est ce que l'on appelle la décote. Si vous partez sans avoir validé tous vos trimestres, la décote peut non seulement réduire le montant de votre retraite de base et complémentaire, mais également limiter vos droits d'accès à certains dispositifs.

[Lire l'article](#)

AUTRES ACTUALITÉS

Le travail en transitions

Une population plus âgée, moins d'enfants et des parentalités tardives influencent l'économie, l'emploi et le rapport au travail. Cette 3^{ème} édition de l'enquête « Le travail en transitions » par Elabe pour l'Unédic explore les perceptions des actifs face à ces enjeux démographiques.

[Paris : Unédic, 2025, 51 p.](#)

Évolutions et perspectives des retraites en France

Le système de retraite français fonctionne essentiellement par répartition et repose sur la solidarité intergénérationnelle afin d'en assurer l'équilibre financier. Si un horizon de court et moyen terme est nécessaire pour évaluer la solvabilité des régimes, le système de retraite ne peut se contenter d'un pilotage « au fil de l'eau » et nécessite de se projeter sur un horizon de long, voire de très long terme. Non seulement pour des raisons d'anticipation : certains leviers de réformes ne jouent pleinement que sur le temps long, et certaines décisions prises aujourd'hui peuvent engager les régimes sur plusieurs décennies. Mais également pour des raisons de confiance des assurés, notamment les plus jeunes : près de la moitié des moins de 34 ans s'attendent à ne pas avoir de pension ou un montant très faible au moment de leur retraite. Le COR réaffirme ainsi dans ce rapport l'intérêt d'établir des projections sur le long terme, à horizon 2070, en complément de l'analyse détaillée des évolutions plus rapprochées à 15 ans ou 20 ans. C'est un moyen de donner aux citoyens de la visibilité sur le devenir d'un système dans lequel ils sont parties prenantes et doivent fonder leur confiance.

[Paris : COR, 2025, 242 p.](#)

Retraite : les Français entre anticipation, préoccupations et quête de stabilité

Bien qu'ils aspirent à une retraite synonyme de liberté, les Français peinent à s'y préparer sereinement. Selon le baromètre MIF/Odoxa, la complexité du système, la peur de manquer de revenus et les inégalités d'accès à l'épargne créent un climat d'inquiétude. L'étude intitulée « Baromètre du moral des futurs retraités » révèle que 6 Français sur 10 attendent la retraite avec impatience, et 85% la voient comme une nouvelle vie pleine de projets. Cette transition majeure est donc attendue mais aussi appréhendée si elle n'est pas bien préparée.

[Consulter l'étude](#)

Le BOSS a mis en place une table des paramètres actuels

Le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (BOSS) a publié, le 13 mai, une table des paramètres en vigueur permettant d'accéder aux données paramétriques actuelles. Cette table donne accès aux informations générales telles que le montant du SMIC et le plafond de la Sécurité sociale. Elle indique également les taux applicables aux allègements généraux de cotisation ainsi que les plafonds de remboursement de frais professionnels et d'avantages en nature. Pour y accéder, il suffit de cliquer sur le lien « Table des paramètres » situé en bas de n'importe quelle page du BOSS.

[Consulter la table des matières](#)



RETROUVEZ NOS VIDÉOS RETRAITE

[Accédez à la playlist](#)



Cette actu' sociale est rédigée par la Direction du Développement Retraite